

POLITIQUE

SERVICES
ÉDUCATIFS
JEUNES

Entrée en vigueur :

Le 26 juin 2024

Résolution :

CA240625-06

Amendements :

**TITRE : POLITIQUE EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Politique en développement durable

L'utilisation du nom Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean (CSSLSJ) dans la présente politique fait référence à l'ensemble des écoles, centres et services de l'organisation.

1) Préambule

Le Québec est l'un des premiers parmi les États du monde à avoir adopté une législation visant spécifiquement le *développement durable*. Il a amorcé, dès 2006, une transition favorisant à la fois la protection de l'*environnement*, le progrès social et la prospérité économique. Tel que stipulé dans l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le CSSLSJ doit s'assurer d'une gestion *écoresponsable* des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le ministère de l'Éducation précise des objectifs en matière de développement durable au sein du réseau scolaire à travers le [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#). Le développement durable vise à concilier le progrès économique et social tout en préservant l'environnement pour les générations futures.

En ce sens, soucieux d'améliorer ses pratiques de gestion dans une perspective de développement durable et d'assurer un leadership transformationnel sur son territoire, le CSSLSJ s'engage dans une démarche structurée et globale de développement durable en cohérence avec les orientations de son Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR).

Cette politique ne vise pas seulement à réduire *l'empreinte écologique* de notre organisation, mais également à favoriser l'éducation et la sensibilisation au développement durable auprès des élèves, des membres du personnel et des *parties prenantes* de notre communauté. Par conséquent, la Politique en développement durable sert à orienter les actions éducatives, stratégiques et opérationnelles du CSSLSJ en matière de développement économique, social et environnemental.

2) Vision

Le CSSLSJ s'engage à créer un environnement où chacun, quels que soient son âge et sa provenance, puisse apprendre, grandir et évoluer dans un cadre respectueux de l'environnement, inclusif et équitable. Nous souhaitons contribuer à l'épanouissement de notre région en encourageant des pratiques durables tout en offrant à nos élèves les connaissances et les valeurs nécessaires pour devenir des citoyens responsables et soucieux de notre planète.

3) Cadre légal

- Loi québécoise sur le développement durable de 2006 (RLRQ, chap. D-8.1.1, art. 2)
- Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
- Plan d'action de développement durable 2023-2028, du ministère de l'Éducation

4) **Champ d'application**

La Politique s'applique à l'ensemble des établissements du CSSLSJ et concerne l'ensemble des acteurs impliqués dans son fonctionnement et sa gouvernance, y compris le personnel, les élèves, les parents, les fournisseurs et toutes les autres parties prenantes associés à ses activités éducatives et administratives.

5) **Principes directeurs**

La Loi sur le développement durable énonce 16 principes directeurs qui doivent servir de balises pour nos activités et projets, dans le sens où ils aident à orienter les décisions.

Santé et qualité de vie	Équité et solidarité sociales	Protection de l'environnement	Précaution Efficacité économique
Participation et engagement	Accès au savoir	Subsidiarité	Partenariat et participation intergouvernementale
Prévention	Précaution	Protection du patrimoine culturel	Préservation de la Biodiversité
Respect de la capacité de support des écosystèmes	Production et consommation responsables	Pollueur payeur	Internalisation des coûts

6) **Objectifs**

La présente politique établit des objectifs selon les quatre piliers du développement durable, soit l'environnement, le social, l'économie et la gouvernance :

Objectifs environnementaux:

- Sensibiliser et outiller le personnel pour qu'il intègre des pratiques écoresponsables dans leurs activités éducatives proposées aux élèves, jeunes et adultes.
- Sensibiliser et outiller les élèves pour qu'ils intègrent des pratiques écoresponsables.
- Enseigner des notions relatives à l'environnement, aux changements climatiques et au développement durable
- Réduire l'empreinte écologique des activités du CSSLSJ par une saine gestion des ressources, notamment l'énergie, l'eau et les matières résiduelles.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations du CSSLSJ, particulièrement en matière de transport et de consommation énergétique.
- Minimiser l'utilisation de substances polluantes et assurer une gestion sécuritaire des matières dangereuses.
- Planifier l'aménagements des espaces dans une perspective de développement durable en prenant en compte des aspects tels que la conservation de l'environnement, l'équité sociale, la viabilité économique et la résilience face aux changements climatiques.

Objectifs sociaux:

- Offrir un milieu inclusif, stimulant, sain et sécuritaire pour tous les élèves et le personnel.
- Favoriser le développement des compétences et l'épanouissement professionnel du personnel.
- Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein du CSSLSJ.
- Contribuer au dynamisme social et culturel régional.
- Sensibiliser aux réalités culturelles de notre territoire telles que la culture autochtone et celles des personnes issues de l'immigration présentes dans notre communauté.
- Encourager l'engagement citoyen et la participation des élèves et du personnel.
- Offrir aux élèves et au personnel un contexte favorable au développement de saines habitudes de vie.

Objectifs économiques:

- Intégrer des critères de développement durable dans les pratiques d'approvisionnement et d'investissement du CSSLSJ.
- Optimiser l'utilisation des ressources dans une perspective d'éco-efficacité.
- Contribuer au dynamisme économique régional.
- Assurer la pérennité financière du CSSLSJ dans le respect de ses obligations légales.

Objectifs liés à la gouvernance:

- Intégrer formellement le développement durable dans la planification stratégique.
- Adopter une structure de gouvernance favorisant la consultation et la participation des parties prenantes internes et externes.
- Formaliser des mécanismes de consultation pour s'assurer d'une participation active aux décisions lorsque requis.
- Assurer un leadership organisationnel en matière de développement durable.
- Encourager la transparence et la responsabilisation à tous les niveaux décisionnels.
- S'assurer que la prise de décisions se fasse de manière inclusive, dans le respect des femmes, des jeunes, des Premières Nations et Inuits, des minorités visibles, des minorités ethniques et des personnes handicapées.
- Viser l'amélioration continue dans la mise en œuvre de la politique en développement durable.

7) **Plan stratégique, plan d'action, mesures et indicateurs**

La démarche de développement durable du CSSLSJ repose sur le principe d'amélioration continue, intégrant un système d'évaluation de la performance basé sur des indicateurs pour suivre l'efficacité des mesures mises en place dans le cadre d'un plan stratégique et d'un plan d'action annuel.

Deux mécanismes assurent un suivi rigoureux et une évaluation continue des actions:

1. Indicateurs: Pour suivre l'efficacité de la mise en œuvre des actions et évaluer les retours sur les aspects économiques, sociaux, environnementaux et liés à la gouvernance, des indicateurs de performance sont établis.
2. Suivi annuel: Un suivi annuel du plan d'action et des indicateurs est réalisé permettant d'apporter les ajustements nécessaires et de réorienter les efforts en fonction des résultats obtenus et des nouvelles priorités identifiées.

8) **Formation et sensibilisation**

Une formation adéquate et une sensibilisation continue aux principes du développement durable sont cruciales pour l'atteinte des objectifs de cette politique. Le CSSLSJ met en place des programmes (activités) de formation et des initiatives de sensibilisation pour son personnel, élèves, et autres parties prenantes.

9) **Gouvernance**

La mise en œuvre de la Politique en développement durable du CSSLSJ demeure un exercice de gouvernance rigoureux qui requiert une distribution claire des responsabilités et une structure organisationnelle bien définie.

a) **Comité de développement durable**

1. **Composition:** le comité, relevant de la direction générale, est composé de représentants diversifiés de l'organisation afin de garantir une vision globale et équilibrée des enjeux du développement durable. Il est minimalement composé :
 - D'un membre de la direction d'établissement du secteur jeune.
 - D'un membre de la direction d'établissement du secteur adulte.
 - D'un représentant du service :
 - des ressources humaines,
 - des ressources financières,
 - des ressources matérielles,
 - des services éducatifs jeunes,
 - du secteur des adultes délégué par les services éducatifs adultes,
 - des ressources informationnelles.
 - D'un expert en démarche de développement durable (interne ou externe).
 - De toute autre personne pouvant soutenir le comité dans la réalisation de son plan d'action (par exemple : élèves, membres du personnel, enseignants, etc.).

2. Mandat

- Assurer une vigie sur la Politique en développement durable.
- Élaborer et piloter la mise en œuvre d'un plan stratégique et d'un plan d'action en développement durable.
- Assurer une veille sur des enjeux de développement durable.
- Agir comme comité aviseur par l'émission de recommandations en matière de développement durable.

b) Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de l'adoption et de toute modification de la Politique en développement durable.

c) Direction générale

La direction générale approuve le plan stratégique et le plan d'action de développement durable.

d) Parties prenantes

Personnel de gestion : Gérer dans une perspective de développement durable.

Personnel enseignant : Enseigner dans une perspective d'éducation relative à l'environnement et d'éducation aux changements climatiques et agir dans une perspective de développement durable.

Autres membres du personnel: Agir dans une perspective de développement durable.

10) Collaboration et engagement

La mise en œuvre réussie de la Politique en développement durable nécessite une démarche collective et un engagement partagé. Son succès repose sur une synergie entre les différents acteurs. Divers mécanismes de consultation et de collaboration assurent les échanges et la coordination des actions. Le CSSLSJ considère que toutes les parties prenantes, incluant les parents, les fournisseurs, les partenaires communautaires et les autorités locales, ont un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de la Politique.

- **Élèves:** les élèves, en tant qu'acteurs centraux du système éducatif, sont appelés à contribuer à la réalisation des objectifs de la Politique, notamment par leur participation active à des projets pédagogiques et des activités parascolaires axés sur le développement durable.
- **Parents :** les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, ainsi il est essentiel qu'ils agissent en collaboration et en complémentarité avec l'école dans une perspective de développement durable.
- **Partenaires communautaires et autorités locales:** les acteurs municipaux et communautaires ont des responsabilités et un pouvoir d'agir complémentaire à celui du milieu scolaire. Pour assurer un avenir durable aux élèves et aux citoyens, il est nécessaire

que tous travaillent en concertation et en collaboration dans une perspective de développement durable.

- **Fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs:** les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs sont encouragés à adhérer aux principes de la politique en développement durable dans le cadre de leur collaboration avec le CSSLSJ.

11) **Entrée en vigueur**

Cette politique entrera en vigueur le lendemain de son adoption par le conseil d'administration.